

Un métier en option?

Autor(en): **Weber, Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mobile : la revue d'éducation physique et de sport**

Band (Jahr): **11 (2009)**

Heft 4

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-995743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un métier en option?

La situation actuelle des formations dans le domaine de l'éducation physique est un vrai casse-tête. Des efforts sont faits de part et d'autre pour clarifier les différents cursus et se défaire d'une image dépassée du métier. Aperçu.

Texte: Nicole Weber

L'application de la réforme de Bologne n'a pas été sans conséquence dans le domaine des métiers du sport: elle a notamment entraîné la disparition des filières préparant aux diplômes fédéraux de maître d'éducation physique I et II. Depuis, il n'existe plus de cursus universitaire axé sur l'enseignement. Ceux-ci ont été remplacés par de nouvelles filières de formation en sciences du mouvement et du sport. Aujourd'hui, les candidats aux métiers du sport doivent savoir avant même de débiter leurs études s'ils envisagent d'enseigner (et si oui, à quel degré) ou si des études en sciences du sport se prêtent mieux à la réalisation de leurs objectifs professionnels. Les possibilités se sont multipliées, ce qui complique la prise de décision.

Le maître «classique», qui fait des études de sport et se spécialise pour pouvoir ensuite enseigner à tous les degrés scolaires, est en voie d'extinction. Mais dans la tête des intéressés, il est toujours présent, ce qui ne simplifie pas la situation. Le diplôme fédéral II de maître d'éducation physique présentait partout en Suisse des structures et des contenus similaires, fixés pour la plupart au niveau national. Aujourd'hui, il n'y a plus de filières d'études identiques. Les différents instituts tentent de se positionner sur le marché des sciences du sport en fonction de leurs orientations.

Boom des scientifiques

Depuis la réforme de Bologne, les candidats aux études en sciences du sport sont de plus en plus nombreux. Mais existe-t-il un marché pour autant de scientifiques? On ne le saura que lorsque ces derniers auront trouvé leur place dans le monde du travail.

Les hautes écoles universitaires, y compris l'école polytechnique fédérale de Zurich et la Haute école fédérale de sport de Macolin, proposent dix cursus de bachelor avec différents thèmes de spécialisation et orientations. Quant aux masters, ils sont actuellement au nombre de douze et visent les domaines suivants: sciences du sport en général, sport d'élite, management du sport, santé, sciences de l'entraînement, sciences sociales et activités physiques adaptées.

La plupart des filières citées permettent d'acquérir – pour ainsi dire en option – un diplôme de maître d'éducation physique (en suivant une formation didactique en complément du master), l'enseignement devenant ainsi, en quelque sorte, un sous-produit des sciences du sport. Seuls deux cursus de bachelor (à Fribourg et Bâle) et six cursus de master (à Genève, Lausanne et Macolin) sont pure-

ment réservés aux sciences du sport, autrement dit qui n'aboutissent pas sur une formation d'enseignant.

Différentes catégories de diplômes

La formation des enseignants en éducation physique est proposée dans les trois types de hautes écoles. Les sites sont représentés sur la carte de la Suisse. (voir encadré, p. 12). Les formations sont aujourd'hui conçues de telle sorte que le sport n'est généralement plus la seule matière étudiée. Il est complété par d'autres branches qui pourront par la suite être enseignées: de six à treize pour les degrés préscolaire et primaire, d'une à quatre pour le degré secondaire I et jusqu'à deux autres pour le gymnase/lycée. Concernant les degrés préscolaire et primaire, il existe actuellement des catégories de diplômes très diverses offrant un vaste éventail de branches enseignables. C'est pourquoi la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) s'interroge sur la nécessité d'une harmonisation à l'échelle nationale de ces catégories de diplômes et des matières à étudier.

Cadre politique

Le détail des formations et leur contenu sont déterminés par les institutions. Mais elles ne sont pas seules à avoir leur mot à dire: les hautes écoles formulent certaines consignes, la Confédération et les cantons contrôlent le système éducatif par le biais des lois, la CDIP établit des règlements relatifs à certains contenus des filières et reconnaît les diplômes d'enseignement uniquement s'ils remplissent ses conditions. Beaucoup d'acteurs donc, avec un seul et même objectif: proposer des formations de qualité.

L'après-Bologne

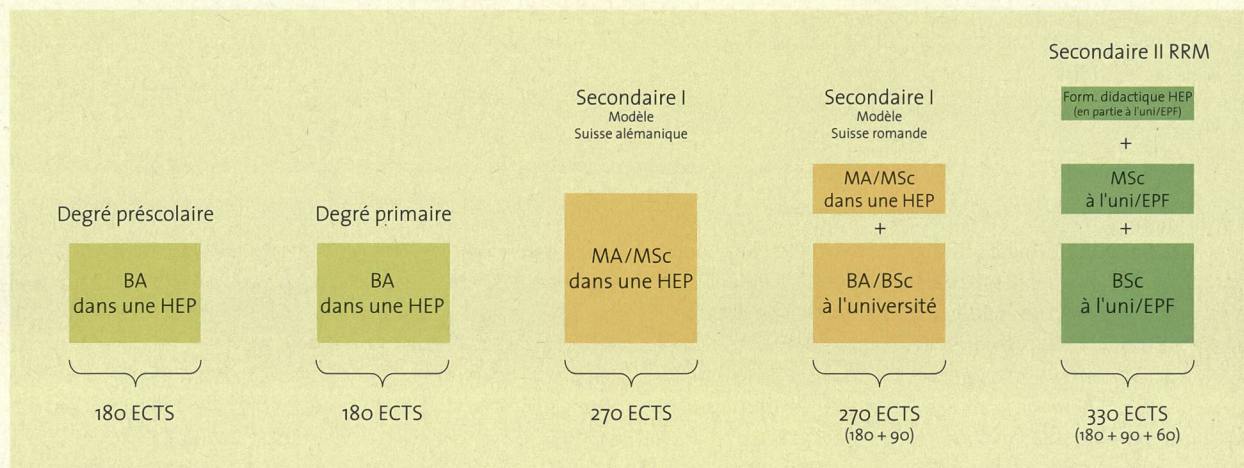
Les changements induits par la réforme de Bologne continuent de produire leurs effets. De nouvelles filières sont créées en permanence, les profils et contenus des filières existantes sont parfois modifiés d'une année à l'autre. Les institutions tentent de se positionner sur le marché de la formation en proposant des études attrayantes. Mais du fait de ces constants remaniements, il est difficile de s'y retrouver.

Pour faire l'état des lieux, toutes les filières délivrant une habilitation à enseigner l'éducation physique – pour les quatre degrés sco-

La conception idéale

La formation des enseignants (éducation physique et autres branches) devrait se dérouler comme suit:

- La formation de bachelor destinée aux enseignants des degrés préscolaire et primaire est proposée dans les HEP.
- L'enseignement au degré secondaire I requiert un diplôme de master. En Suisse alémanique, celui-ci se prépare dans une HEP; en Suisse romande, dans une HEP à l'issue d'un bachelor universitaire.
- La formation des enseignants des écoles de maturité gymnasiale (degré secondaire II RRM) englobe un master universitaire en sciences du sport, suivi d'une formation didactique, généralement prodiguée dans une HEP (certaines universités et l'EPF Zurich la proposent elles-mêmes).



Les prestataires

Il existe encore certaines combinaisons de diplômes permettant d'enseigner à plusieurs degrés scolaires, bien que ce ne soit plus dans l'esprit du système de formation actuel. Ces diplômes particuliers ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous.

Type de hautes écoles	Hautes écoles pédagogiques	Universités	EPF	Hautes écoles spécialisées
Nombre de hautes écoles	14	7	1	1
Filières d'études	31 x degrés préscolaire/primaire*			
	7 x degré secondaire I			
	8 x degré secondaire II (écoles de maturité RRM ou écoles professionnelles)**			

* Etudes combinées ou spécifiques à un degré

** Formation pédagogique et didactique complémentaire dans une HEP si nécessaire.

lares – ont été examinées et comparées en fonction des crédits ECTS dans les différents domaines de formation. On constate des variations considérables entre les valeurs minimales et maximales. A cela s'ajoute le fait qu'il n'est, pour certaines filières, pas obligatoire d'avoir dispensé une seule leçon d'éducation physique durant la formation.

Accent sur la pratique

Les contenus actuels des formations en sport semblent ne plus correspondre aux exigences du métier. C'est pourquoi la CDIP estime que pour les matières axées vers la pratique, telles que la musique, les arts visuels et l'éducation physique, la formation des enseignants doit être soumise à des standards minimaux spécifiques.

La réalité

L'analyse de toutes les filières d'études dispensant (entre autres) une formation d'enseignant en éducation physique met en évidence la répartition suivante des points ECTS par domaine de formation.

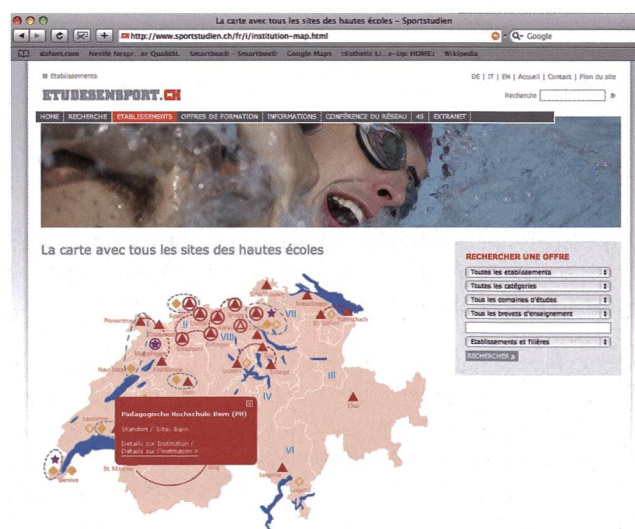
	Précolaire/Primaire			Secondaire I			Secondaire II RRM/Ecole professionnelle		
	min.	max.	Ø	min.	max.	Ø	min.	max.	Ø
Nombre de filières d'études	31			7			8		
Nombre de branches (dont l'EPS)	7	14	9	2	5	3,5	1	3	2
Crédits ECTS	180	180	180	270	300	280	180	390	360
Sciences de l'éducation				24	70	47	19	49	35
Connaissances scientifiques				2	72	18	28	108	62
Pratique	4	12	7	15	30	22	23	60	42
Didactique				4	17	9	4	16	9
Stage professionnel en EPS	0	selon possibilité		4	31	15	4	31	14,5
Formation totale en EPS	4	12	7	30	132	60	94	144	127

Un certain volume minimal de théorie, de pratique et de stages doit être atteint pour satisfaire aux exigences du quotidien professionnel. Dans le domaine de l'éducation physique, les habiletés sportives personnelles jouent notamment un rôle important. Un enseignant d'EPS n'est crédible que s'il dispose de nombreuses capacités dans la pratique des sports les plus divers, et plus particulièrement ceux sur lesquels l'école met l'accent.

La CDIP se penche donc sur la nécessité de fixer des prescriptions minimales supplémentaires concernant les points ECTS à acquérir dans les connaissances scientifiques et la pratique sportive. Les règlements actuels ne posent des conditions que pour les sciences de l'éducation, la didactique et la formation pratique (à noter cependant que toutes les filières ne se tiennent pas à ces règlements). Pour ce qui est de l'éducation physique, des propositions à l'attention de la CDIP concernant le volume minimal des formations pour tous les degrés scolaires sont en préparation.

Le marché donne la tendance

Les étudiants qui envisagent d'enseigner l'éducation physique aux degrés précolaire, primaire ou secondaire I choisissent à l'heure actuelle la voie de l'enseignement multidisciplinaire comprenant l'éducation physique dans une haute école pédagogique, sans passer comme autrefois par des études de sport à l'université. Des études en sciences du sport associées à une



Actuel, synthétique et agréable à l'œil

Toutes les filières d'études en sciences du sport et celles aboutissant à une habilitation à enseigner l'éducation physique sont répertoriées sur le site Internet www.etudesensport.ch. Les informations sont brèves, concises et permettent une comparaison rapide des différentes offres. Il est possible de procéder à une recherche en fonction du type d'établissement (universités, école polytechnique fédérale, hautes écoles pédagogiques ou spécialisées), du cursus (bachelor, master, etc.), du domaine d'études (formation d'enseignant, sciences du sport, etc.) et du degré d'enseignement (précolaire, primaire, secondaire I ou II). Mais ce n'est pas tout: on peut aussi y trouver des renseignements sur les institutions, le paysage éducatif, les possibilités de formation continue, les offres d'emploi, etc.

www.etudesensport.ch

deuxième matière ne sont utiles que si l'on souhaite plus tard enseigner l'éducation physique au degré secondaire II. Toutes les offres d'études peuvent être consultées sur www.etudesensport.ch (voir encadré).

Les autorités scolaires recherchent des enseignants correspondant à leurs besoins. Or, avec toutes ces nouvelles filières et ces changements permanents, il est difficile de savoir de quoi les diplômés sont capables et impossible de dire si le profil de ces derniers correspond aux souhaits des directions d'établissements. Recherche-t-on par exemple des spécialistes capables d'enseigner à plusieurs degrés, ou plutôt des maîtres couvrant toutes les matières? La conception actuelle de la formation exige des spécialistes pour les différents degrés, non pas pour les différentes branches. Mais que veulent les directions d'établissements? Pour les degrés préscolaire et primaire, l'étendue des matières enseignables varie de sept à quatorze, pour le degré secondaire I de deux à cinq. Dans tous les cas, les directions d'établissements ne peuvent donc pas engager un enseignant couvrant toutes les matières. D'où la nécessité, souvent, d'employer même pour les degrés préscolaire et primaire plusieurs enseignants par classe.

Que nous réserve l'avenir?

Des efforts de coordination et d'harmonisation au sein des différentes offres d'études devront être fournis pour retrouver une certaine clarté. Les modifications du système générées par la réforme de Bologne doivent être portées et encouragées par tous, sinon les effets escomptés ne pourront se concrétiser. La formation des enseignants multidisciplinaires dans le domaine de l'éducation physique doit être optimisée et la formation scientifique renforcée en conséquence. En effet, l'objectif à long terme de proposer un enseignement d'éducation physique de qualité par des spécialistes formés à tous les degrés scolaires ne pourra être atteint qu'à cette seule condition.

Nicole Weber est maîtresse d'éducation physique II et collaboratrice scientifique dans le domaine de la formation à l'unité «Politique du sport» de l'OFSPPO. Elle réalise actuellement un inventaire de toutes les filières d'études comprenant l'éducation physique.

Contact: nicole.weber@baspo.admin.ch

Commentaire

Redéfinir les priorités

Walter Mengisen. La réforme de Bologne avait pour objectif initial d'uniformiser les structures des études, leur durée et le transfert des crédits. En Suisse, nous avons toutefois oublié qu'il existe une formation d'enseignantes et d'enseignants outre les études classiques. Ces deux filières se sont développées à des vitesses fort différentes. Les études en sport ont été en premier lieu articulées en fonction des caractéristiques de chaque université. Ce n'est que dans un deuxième temps que la formation des enseignants en éducation physique a fait l'objet de réflexion. Ce décalage a conduit à une divergence entre les besoins des cursus universitaires et ceux de la profession d'enseignant. Les exigences propres à l'enseignement de l'éducation physique ont été trop peu prises en considération.

Actuellement, nous essayons de procéder aux corrections correspondantes pour obtenir un meilleur équilibre entre l'apprentissage des connaissances spécifiques à la discipline et la formation didactique. Comme par le passé, ce clivage des exigences et en particulier de la dotation des formations est trop grand. Certaines institutions proposent quatre crédits, d'autres une trentaine. La tâche consiste dès lors à définir clairement les besoins de l'éducation physique dans le contexte global des autres branches et de former les personnes en conséquence.

Contrairement à d'autres branches, deux composantes essentielles s'ajoutent à l'enseignement de l'éducation physique: il y a, d'une part, les habiletés motrices de chaque enseignant et, d'autre part, la problématique de la sécurité. Réussir à bien former les étudiants aspirant à l'enseignement exige du temps. Mais il est évident que l'on ne peut pas simplement prolonger la formation. Il est en revanche possible de redéfinir les priorités.

Que les enseignants soient en mesure de couvrir un éventail de branches aussi large que possible, en particulier au degré primaire mais aussi au secondaire I, a toujours été un vœu des instances politiques et est évidemment dans l'intérêt des établissements scolaires.

Cela va néanmoins à l'encontre des besoins de chacune des branches et spécialités. Cette opposition ne peut être levée que si l'on diminue le nombre de branches – afin d'offrir à celles-ci un temps d'enseignement plus élevé – ou si l'on accepte que des spécialistes enseignent dans les écoles primaires, comme c'est le cas de l'éducation physique.

Un bon enseignant d'éducation physique doit disposer de solides connaissances en sport et éducation physique, d'un bagage théorique approprié et de vastes habiletés motrices. Les personnes les mieux formées devraient enseigner à la base. Dans la réalité, c'est toutefois l'inverse: mieux on est formé, plus haut est le degré dans lequel on enseigne!



Walter Mengisen est recteur de la HEFSM et directeur suppléant de l'OFSPPO.

Contact: walter.mengisen@baspo.admin.ch